Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2014) **Heft:** 2024

Artikel: Le chemin pavé d'obstacles du tournant énergétique : après l'abandon

du nucléaire, le consensus est plus difficile sur les modalités

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012673

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

n'y aurait pas eu la maind'œuvre indispensable pour aménager une bonne partie du réseau des routes dont nous disposons? La pression sur les loyers serait-elle moindre compte tenu du fait que nous n'aurions pas pu engager le personnel nécessaire pour construire les immeubles existants? Et comment auraient évolué la situation économique. la recherche dans l'enseignement supérieur et les entreprises, la création de nouvelles entreprises indispensables pour renouveler le tissu économique du pays?

Le renforcement du camp des partisans de cette initiative est l'expression du syndrome d'enfants gâtés qui veulent le beurre et l'argent du beurre: pouvoir disposer de cette maind'œuvre étrangère qui contribue indiscutablement au dynamisme de l'économie sans en avoir ce qu'ils considèrent comme des inconvénients.

Enfants gâtés, d'autant plus qu'en réalité, aucun parti politique – et l'UDC le premier – n'a envisagé à aucun moment ces dernières décennies, et mêmes ces dernières années, de freiner le dynamisme économique du pays. C'est même tout le contraire. La Confédération comme les cantons ont mis en place des

politiques de promotion de l'économie. La politique fiscale a été aménagée pour que les «riches contribuables» et les grandes entreprises viennent s'établir ici. Toutes les communes souhaitent disposer de leur «Silicon Valley». L'aménagement du territoire n'a pas été pensé et organisé pour éviter sinon limiter un accroissement constant du trafic des pendulaires.

Autant de contradictions que DP avait déjà analysées en décembre dernier (DP 2017). On ne peut pas tout faire pour tenir les fenêtres ouvertes et, simultanément, vouloir les fermer!

Le chemin pavé d'obstacles du tournant énergétique

Après l'abandon du nucléaire, le consensus est plus difficile sur les modalités

Jean-Daniel Delley - 31 janvier 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25165

La Suisse a réagi de manière inhabituellement rapide à la catastrophe de Fukushima. Après la décision de renoncer au nucléaire et l'élaboration d'une stratégie à l'horizon 2050 (DP 1986), c'est maintenant l'heure de la concrétisation. L'accord sur les principes fait place à des conflits d'intérêts bien substantiels.

Sur la faisabilité technique et économique de l'abandon du nucléaire, le consensus est large. Par exemple les <u>analyses</u> du professeur Gunziger, un spécialiste incontesté, montrent que la Suisse, grâce à ses barrages hydroélectriques – construits ou planifiés – dispose d'une capacité de stockage suffisante pour atteindre l'autarcie électrique, sans apport de l'énergie nucléaire ni de centrales à gaz.

L'économiste saint-gallois Rolf Wüstenhagen arrive à la même conclusion.

C'est sur les modalités et les coûts de la transition que les avis divergent. Faut-il décentraliser la production en dispersant les installations photovoltaïques ou au contraire favoriser de grandes centrales? Promouvoir activement les énergies renouvelables ou miser sur une transition avec des centrales à gaz? L'effort doit-il porter en priorité sur les économies ou sur le développement des énergies renouvelables?

La réponse à ces questions peut bousculer fortement des intérêts en place. Les électriciens privilégient bien sûr les grandes centrales et le développement d'une production contrôlée par eux, avec l'appui d'Economiesuisse qui ne cache pas son opposition à la stratégie du Conseil fédéral; il s'agit pour eux de prolonger au maximum la durée de vie des centrales nucléaires, déjà largement amorties. Au contraire de l'Usam qui voit dans le tournant énergétique un marché colossal pour les PME: installations solaires individuelles, rénovation et isolation des bâtiments notamment.

Quant aux coûts de ce tournant, la bataille des chiffres fait rage. En 2011, le patron d'Alpig, un groupe né de la fusion d'Atel et d'EOS exploitant les centrales de Gösgen et de Leibstadt, annonçait un quadruplement du prix de l'électricité (Le Temps, 28.03.2011). Par contre il ne pipait mot du coût que représenterait le renouvellement du parc nucléaire existant. Pour sa part, le Conseil fédéral estime à 5 centimes par kWh l'augmentation due à l'abandon du nucléaire. A noter qu'en valeur réelle le prix de l'électricité a baissé de 27% au cours des trente dernières années.

La stratégie énergétique 2050 sera confrontée à de nombreuses incertitudes. Du côté de la production, la géothermie n'a pas encore maîtrisé tous les obstacles techniques et l'acceptabilité des éoliennes n'est pas garantie. Mais c'est dans le

domaine des économies que s'annoncent les principales difficultés. Comment modifier les comportements individuels et rendre économiquement attractifs le renouvellement des équipements et les rénovations?

En matière de prescriptions, les premières votations cantonales ne sont guère encourageantes (DP 1989). Les cantons, qui ne veulent rien lâcher de leurs compétences en matière de droit de la construction, élaborent un concordat pour régler de manière uniforme les prescriptions relatives aux nouveaux immeubles et aux rénovations. Alors que précisément l'uniformité devrait justifier une compétence fédérale!

Le premier paquet législatif concrétisant la stratégie à l'horizon 2035 - la loi sur l'énergie et neuf autres lois passe maintenant au crible de l'examen parlementaire. La commission du Conseil national est entrée en matière. Mais une majorité veut déficeler le paquet de manière à atténuer le risque référendaire: d'un côté les mesures destinées à diminuer les émissions de CO2, de l'autre celles qui fixent le système d'incitation et les moyens en faveur des énergies renouvelables. Avec le risque de détruire la cohérence de la

stratégie et de ne pas atteindre les objectifs de réduction, de la consommation d'énergie en général et d'électricité en particulier, visés par ce paquet.

Qu'importe: la commission a décidé de ne pas mentionner ces objectifs dans la loi, un premier pas qui ouvre la voie à un affaiblissement de la stratégie. Sans objectifs, plus de contrainte dans le choix de mesures efficaces.

Elle a également décidé de supprimer l'obligation faite aux cantons, avant d'autoriser la construction d'une centrale à gaz, d'examiner si cette production n'est pas possible à partir d'énergies renouvelables. Enfin l'UDC et le PLR ont tenté sans succès de renvoyer le projet au Conseil fédéral. Les seconds, adversaires des mesures prescriptives et des subventions, préféreraient passer tout de suite à la deuxième étape de la stratégie qui prévoit l'introduction de taxes d'incitation. Cet argument laisse pantois quand on sait que ces mêmes partis ont jusqu'à présent systématiquement rejeté de telles taxes.

Le large consensus exprimé en faveur de l'abandon du nucléaire commence donc à s'effilocher dès lors qu'il s'agit de préciser les contours de l'avenir énergétique du pays.